

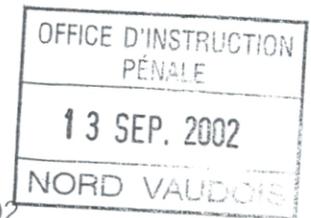


POLICE CANTONALE

RAPPORT

établi par : Flückiger sgt 3417

Poste : Yverdon-les-Bains , le 05.09.2002



Destinataire : Réf :	<input type="checkbox"/> Dossiers pol cant	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">GENDARMERIE VAUDOISE CHANCELLERIE</td> </tr> <tr> <td colspan="2">09 SEP. 2002</td> </tr> <tr> <td>Centre Blécherette 1014 LAUSANNE</td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> </table>	GENDARMERIE VAUDOISE CHANCELLERIE		09 SEP. 2002		Centre Blécherette 1014 LAUSANNE	<i>[Signature]</i>
GENDARMERIE VAUDOISE CHANCELLERIE								
09 SEP. 2002								
Centre Blécherette 1014 LAUSANNE	<i>[Signature]</i>							
<input checked="" type="checkbox"/> JI Nord-vaudois	Aff :							
Doubles à :	Visa :							
<input type="checkbox"/> Etab cant assur inc <input type="checkbox"/> UJ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>								

Annexe (s)

Nature de l'affaire :

Incendie des fermes GUTKNECHT et BUDRY à Essertines-sur-Yverdon, hameau de Nonfoux.

Rôle de la personne mentionnée ci-dessous :

Lésé.

Identité :

NOM : GUTKNECHT Prénom : Jakob
 Né(e) le : 09.08.1946 à : Morat
 Origine : Ried/FR
 Etat civil : célibataire

Fils(Ile) de : Samuel GUTKNECHT et de : Gertrude TSCHACHLI
 Profession : agriculteur
 Domicile : 1417 Essertines-sur-Yverdon, Nonfoux.



POLICE CANTONALE

Incendie fermes GUTKNECHT / BUDRY	<input type="checkbox"/> Dossiers pol cant Aff :	
-----------------------------------	-----------------------------------------------------	--

Nature de l'affaire :

Incendie de sa ferme à Essertines-sur-Yverdon, hameau de Nonfoux.

Rôle de la personne mentionnée ci-dessous :

Propriétaire.

Identité :

NOM : BUDRY Prénom : Claude
Né(e) le : 06.10.1936 à : Genève
Origine : Lancy/GE et Ecoteaux/VD
Etat civil : marié à Nathalie LEUENBERGER

Fils(Ile) de : René LEUENBERGER et de : Nelly FAVRE
Profession : ingénieur civil
Domicile : 1417 Essertines-sur-Yverdon, Hameau de Nonfoux.
Inc mil : Statut étr :
Surnom :
Alias :
Repr. légal :



POLICE CANTONALE

Incendie fermes GUTKNECHT / BUDRY	<input type="checkbox"/> Dossiers pol cant Aff :
-----------------------------------	-----------------------------------------------------

Nature de l'affaire :

Incendie de sa ferme à Essertines-sur-Yverdon, hameau de Nonfoux.

Rôle de la personne mentionnée ci-dessous :

Copropriétaire

Identité :

NOM : BUDRY Prénom : Véronique
Né(e) le : 01.12.1962 à : Genève
Origine : Lancy/Ge et Ecoteaux/VD
Etat civil : célibataire

Fils(Ile) de : Claude BUDRY et de : Colette LOMBARD
Profession : assistante comptable
Domicile : 1417 Essertines-sur-Yverdon, Hameau de Nonfoux.
Inc mil : Statut étr :
Surnom :
Alias :
Repr. légal :



POLICE CANTONALE

Incendie ferme GUTKNECHT Jakob	<input type="checkbox"/> Dossiers pol cant Aff :
--------------------------------	-----------------------------------------------------

Nature de l'affaire :

Incendie de la ferme de son oncle à Essertines-sur-Yverdon, hameau de Nonfoux

Rôle de la personne mentionnée ci-dessous :

Locataire lésé.

Identité :

NOM : GUTKNECHT

Prénom : David

Né(e) le : 24.05.1968

à : Nonencourt/Normandie/France

Origine : Ried/FR

Etat civil : marié à Myriam PIGUET

Fils(Ile) de :

et de :

Profession : employé CFF

Domicile : 1417 Essertines-sur-Yverdon, Hameau de Nonfoux.

Inc mil :

Statut étr :

Surnom :

Alias :

Repr. légal :

Date, heure

Samedi, 31.08.2002, vers 1140.

Endroit

Essertines-sur-Yverdon, au lieu dit Nonfoux, en bordure de la route tendant de la première localité à Pailly, fermes mitoyennes de Mlle Véronique et M. Claude BUDRY ainsi que M. Jakob GUTKNECHT.

Il s'agit de deux bâtisses comprenant à l'Est la maison d'habitation Gutknecht avec deux appartements sur deux étages, protégés par un mur mitoyen. Le rural est constitué des écuries, la fourragère et la grange à pont. Un second mur de protection, le rural identique propriété de Mlle et M. Budry, également séparé par un mur mitoyen de la maison d'habitation.

No assurance incendie

279 - 280 - 300.

Avis

Par le CET, Sgt Dufour, à 1145.

Circonstances

Nous avons établi que l'alarme avait été donnée à 1140, par M. Jakob GUTKNECHT. Ce dernier qui était afféré auprès d'une machine agricole dans un hangar voisin, a entendu un crépitement. Intrigué, il s'est rendu à la ferme où il a constaté qu'elle était la proie des flammes et que le foyer initial se trouvait au centre de la fourragère. Après avoir avisé le no 118, il s'est occupé seul à évacuer une vingtaine de bovins. Cependant, deux veaux ont été la proie des flammes qui se sont propagées à la toiture du rural Budry. Ce sinistre a été combattu par les CR de Lausanne, 15 hommes et d'Yverdon-les-Bains, 21 pompiers sous les ordres du colonel Cachin et du major Jaccard, ainsi que de 40 sapeurs d'Essertines, Pailly et Vuarrens commandés par le capitaine Ducret. Cinq véhicules lourds, cinq légers et trois motopompes ont été utilisés. Plusieurs courses ont été tirées en travers de la chaussée. Vers 1330, le sinistre était maîtrisé. Seul le fourrage estimé à 12 tonnes continuait de se consumer. Un piquet de garde a été mis sur pied tandis que les deux CR se sont retirés vers 1700.

Dégâts

Les deux fermes, le fourrage et les machines détruites. Dégâts dus à l'eau et à la fumée dans les habitations, dont celle de M. David GUTKNECHT, locataire de son oncle agriculteur.

Lors de l'intervention, le camion échelle du CR d'Yverdon-les-Bains a été endommagé.

Constat technique

Fait par l'inspecteur Wyss de l'identification judiciaire. Les inspecteurs Debétaz et Favez de la police de sûreté ont été chargés des recherches avec le collègue Fiaux de la cellule incendie.

Causes

Les causes de l'incendie n'ont pu être établies.

Avis au Juge

M. le Juge d'instruction du Nord-vaudois a été renseigné.

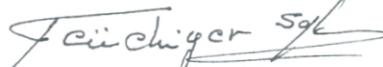
Remarques

M. REYMOND, Inspecteur SDIS, à Lausanne était sur place, de même que le sgt Blanc, sous-officier de permanence et M. Weber de la Romande Energie, pour coupure de l'électricité.

La route principale Essertines-sur-Yverdon - Pailly a été fermée à la circulation par le personnel du CIR jusqu'à 1630. Aucun incident à signaler.

L'Entreprise Jeanneret de Bercher a été chargée de contrôler les murs mitoyens.

La famille BUDRY a été placée dans une famille, sous la responsabilité de M. Benjamin Henchoz, Syndic de la commune.


Flüchiger sgt 3417